

Toute l'équipe d'EssairVent souhaite s'excuser concernant le tout-ménage du mois de septembre. En effet, lors de la rédaction du document des coquilles s'y sont glissées. Ainsi, voici le document corrigé.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

## Un projet éolien à Essertines-sur-Rolle

---

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

En ce mois de septembre 2023, EssairVent SA désire vous informer des nouvelles avancées du projet éolien prévu à Essertines-sur-Rolle. Le présent document se base sur les études effectuées jusqu'à aujourd'hui et ne relate que des faits reconnus et attestés par les bureaux d'études. Ces informations ont été rédigées par EssairVent SA.

Nous souhaitons traiter des sujets qui vous intéressent et interpellent. C'est pourquoi l'équipe d'EssairVent souhaite continuer de répondre aux questions obtenues lors des rencontres avec la population ou lors des différents échanges téléphoniques. Ainsi, ce document traite des sujets suivants :

- Synthèse provisoire du Canton
- Hydrogéologie
- Emprise au sol
- Avantage du parc éolien
- Rencontres avec les communes voisines

### Synthèse provisoire du Canton

---

La question : **Quand obtiendrez-vous un retour du Canton concernant l'examen préalable ?**

Après avoir transmis au Canton le dossier pour **examen préalable** en décembre 2022, le dossier est passé entre les mains de plus d'une vingtaine de services pour analyse. Suite à ce minutieux examen, le canton a finalement effectué une première synthèse sous forme de rapport provisoire.

Ainsi, la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle a obtenu un **avis préalable encourageant** de la part du Canton. Afin d'obtenir la synthèse définitive et pouvoir accéder à l'étape de la mise à l'enquête, le développeur doit procéder à des études complémentaires.

Pour rappel, le projet est soumis à **la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)**, comme toutes les procédures de constructions cantonales. Il suit donc le processus habituel et légal. Une fois les études complémentaires effectuées et le retour définitif du Canton obtenu, l'étape suivante sera la mise à l'enquête publique.

### Hydrogéologie

---

La question : **Avez-vous la certitude que les éoliennes n'impacteront-pas les sources ?**

Souvenez-vous, cette question avait été posée en 2022 lors d'une rencontre avec des agricultrices et agriculteurs dans le cadre des mesures de compensation du parc éolien. Dès lors, plusieurs études poussées du sous-sol avaient été anticipées.

Ces études **ont été appréciées par le Canton**. Le bureau qui s'est occupé d'effectuer les différentes études, affirme « qu'aucune vue d'eau significative n'a été observée dans les sondages ». Suite à cette conclusion positive, le Canton souhaite un dernier complément d'étude en ce qui concerne **une** des machines.

L'étude menée par Impact Concept se déroulera **dès le 9 octobre**. Afin de sonder la présence d'eau souterraine, un tube de 20 mètres de profondeur sera installé et les travaux seront réalisés par Implenia.

Pour rappel, nous connaissons d'ores et déjà :

- la structure des couches géologiques jusqu'à une profondeur d'environ 17 mètres,
- la compacité du sous-sol,
- la composition minérale du sous-sol.

La fondation totale d'une éolienne<sup>1</sup> ne dépassera pas les 10 mètres de profondeur.

## Emprise au sol

La question : **Une fois construite, quelle est l'emprise au sol d'une éolienne ?**



Le parc d'Essertines-sur-Rolle produira environ **40 GWh par année**

1 éolienne = env. 1'800 m<sup>2</sup> de surface au sol

**0,7 ha**

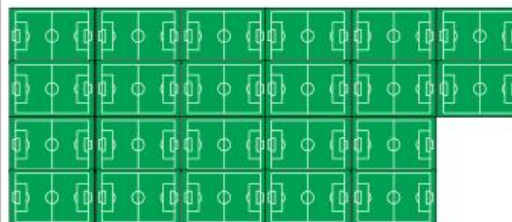
Il faudra 0,7 ha aux 4 éoliennes d'Essertines-sur-Rolle pour produire 40 GWh/an, soit l'équivalent de **66%** de la surface d'un terrain de foot\*.



Surface en panneaux photovoltaïques nécessaire pour la même production énergétique\*\*

**24 ha**

Soit **22** terrains de foot.



\*Un terrain de foot = 10'800m<sup>2</sup>

\*\*Selon SwissSolar, notice « information et chiffres » 2015, il faut une surface de minimum 6m<sup>2</sup> pour produire 1 MWh/an.

Par « emprise au sol, une fois l'éolienne construite », nous comprenons la surface au sol du mat de la machine ainsi que son aire de grutage permanente.

En comparaison, l'emprise au sol des quatre éoliennes prévues à Essertines-sur-Rolle correspond à 66% de la surface d'un terrain de foot. La surface totale du parc est donc **moins importante que celle**

<sup>1</sup> Retrouvez plus d'informations sur les fondations des éoliennes dans le document d'information de décembre 2022.

**d'un terrain de foot**, pour produire 40 GWh. En parallèle, pour produire la même quantité d'électricité, des panneaux solaires auraient besoin de 22 terrains de foot.

### Le saviez-vous ?

Les forêts d'Essertines-sur-Rolle occupent une surface de **78 hectares** dont la plupart sont classés en forêt de production. Les forêts sont composées à 66% de résineux et 34% de feuillus. Les essences principales sont le sapin, l'épicéa et le hêtre<sup>2</sup>. Ainsi, l'emprise au sol du parc éolien dans son entier représente **0,9% de la surface des forêts** d'Essertines-sur-Rolle.

## Avantages du projet

---

La **production** - Le parc éolien d'Essertines-sur-Rolle produira de l'électricité pour environ 8'888 ménages composé de 4 personnes, soit pour plus de 35'500 personnes.

L'**environnement** - Suite aux retours des ONG, les porteurs de projet ont décidé de supprimer une éolienne de la planification. Ainsi, le parc éolien répond aux exigences des ONG.

Le **système de dégivrage** - Les éoliennes seront munies d'un système de dégivrage fiable. Il permet d'une part de contrôler la chute de glace et d'augmenter en même temps la production. Lorsque l'éolienne détecte une présence de givre, les pales s'arrêtent de tourner et grâce au système de chauffage, le givre est rapidement fondu et l'éolienne peut redémarrer.

D'avantage de **silence** - En plus de respecter l'ordonnance sur la protection contre le bruit, les éoliennes seront munies de peignes TES qui permettent de réduire jusqu'à 4 dB(A) selon les vents.

La **distance** au village - L'éolienne la plus proche se tiendra à 2 kilomètres du centre du village.

L'**ombre portée** - En Suisse, aucune loi n'existe concernant l'éventuel effet stroboscopique des éoliennes. L'OFEN utilise donc des valeurs indicatives de l'Allemagne pour ses évaluations : selon celles-ci, 30 min/jour et 8 h/an sont les valeurs limites pour la durée effective de l'ombrage dans les zones résidentielles. Ces valeurs seront respectées autant pour le village que pour les habitations et fermes isolées.

Un projet **pour l'intérêt commun** – Ce projet entièrement sur terres communales sera entièrement en faveur de sa population, et ce pour une durée minimum de 25 ans, soit le temps de vie estimée pour un parc éolien.

## Rencontre avec les communes voisines

---

La question : **Qu'est-ce que les communes voisines pensent du projet ?**

Le 11 mai 2023, la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle a invité les municipalités voisines pour une séance d'information au sujet de l'avancée du parc éolien.

Lors de cette soirée, la Municipalité d'Essertines-sur-Rolle a présenté le projet et répondu en détail à toutes les questions posées. Les promoteurs du parc ont été invité afin de compléter les réponses aux questions posées.

Bien que certaines communes restent sceptiques vis-à-vis du projet, les échanges ont été cordiaux et le travail conséquent de la Municipalité et des promoteurs a été **salué**.

---

<sup>2</sup> Source : Les forêts d'Essertines-sur-Rolle, AGFORS, 2023